

CARNET DE BATTUE DU GRAND GIBIER ET DU RENARD

2025-2026

SUC : «MASSIF_LIBELLE»

Matricule : «MATRICULE»

Intitulé :

«INTITULE»

Communes :

«COMMUNE_LIBELLE»



RAPPEL des règles pour l'exercice de la chasse en battue du grand gibier (voir nouveau SDGC 2024 – 2030):

Disposer d'une surface minimum de :

- **Pour le sanglier : 200 ha d'un seul tenant.**
- **Pour le cerf : 200 ha d'un seul tenant.**
- **Pour le chevreuil : 50 ha d'un seul tenant.**

Sinon, les territoires doivent signer une convention pour disposer de la surface minimum pour chasser le grand gibier en battue.

Le présent registre (remis par la FDC16) doit être présenté par le Directeur de battue lors de tout contrôle des agents chargés de la police de la chasse.

Ce carnet de battue annuel n'est valable que pour la saison en cours. Il doit être conservé pendant une durée de 12 mois suivant la clôture générale de la chasse et transmettre à la FDC16 les 2 feuilles de couleur du volet central détachable, SI LES BATTUES NE SONT PAS SAISIES SUR « RETRIEVER ».

Jusqu'au 14 août, la chasse en battue au sanglier ne peut être pratiquée qu'après autorisation préfectorale délivrée par la DDT.

1. Décharge du directeur de battue

Pour rappel, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024-2030 impose aux directeurs de battue d'avoir suivi la formation Directeur de battue dispensée par la FDC16 et d'être titulaires d'une carte d'agrément de moins de 10 ans et du permis de chasser validé pour la saison en cours. Des formations à l'attention des groupes de chasseurs participant aux battues sont également délivrées par la FDC16, sur demande.

Responsable du territoire de chasse : M. /Mme _____

	Nombre de dispositifs de marquage	Numéros
Chevreuil		
Cerf		

Les personnes citées ci-dessous s'engagent à prendre en charge l'équipe de chasseurs inscrits sur le présent carnet et à faire respecter, en qualité de directeur de battue, les lois, les règlements de chasse, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024-2030 et notamment le chapitre sécurité, opposables à l'ensemble des chasseurs charentais.

Cette décharge entraîne pour le directeur de battue, l'obligation d'effectuer les rappels relatifs aux consignes de sécurité, avant chaque battue.

Monsieur/Madame _____

Demeurant à _____

Tél. : __/__/__/__/__ en qualité de directeur de battue.

Monsieur/Madame _____ Demeurant à _____ Tél. : __/__/__/__/__ En qualité de 1^{er} suppléant.	Monsieur/Madame _____ Demeurant à _____ Tél. : __/__/__/__/__ En qualité de 3^{ème} suppléant.
Monsieur/Madame _____ Demeurant à _____ Tél. : __/__/__/__/__ En qualité de 2^{ème} suppléant.	Monsieur/Madame _____ Demeurant à _____ Tél. : __/__/__/__/__ En qualité de 4^{ème} suppléant.

Fait à _____, le __/__/__

Le Président,

Le directeur de battue,

Les suppléants,

2. Mot du Président

Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024-2030 est maintenant opérationnel depuis le 30 décembre 2024, avec quelques nouveautés concernant les possibilités de tir en battues dont les deux principales sont :

- L'utilisation de la chevrotine dans des cas bien particuliers et sous la responsabilité du directeur de battue.
- L'autorisation de se placer autour d'un champ en cours de récolte après accord de l'exploitant agricole

L'organisation d'une battue requiert pour celui qui en est responsable une parfaite connaissance des règles de sécurité.

Cette année, nous avons eu à déplorer, en Charente, un décès dans le cadre de cette forme de chasse. Ce triste évènement nous rappelle à tous l'impérieuse nécessité de tout mettre en place pour que cela n'arrive plus.

Les normes de sécurité, inscrites dans le SDGC, sont très strictes et en les appliquant, nous pouvons éliminer tous les risques inhérents à l'utilisation d'une arme à feu et ainsi participer à notre loisir en toute tranquillité.

Dans certains cas, un tir lointain totalement hasardeux, un tir sur une cible non clairement identifiée doivent être totalement proscrits, les conséquences pouvant s'avérer dramatiques pour le tireur.

Le non-tir fait partie de l'action de chasse et doit être mis en exemple.

La chasse est de plus en plus attaquée. Sachons être irréprochable sur le terrain dans le déroulement de nos actions. Il en va de notre sécurité mais également de la sécurité des autres usagers de la nature avec lesquels nous sommes amenés à cohabiter.

La vie humaine n'a pas de prix et je compte sur vous pour être des exemples.

Je souhaite à toutes et tous une excellente saison de chasse.

Le Président,



Bruno MEUNIER



Pour la saisie des prélèvements grand gibier, vous trouverez sur les bracelets cervidés et chevreuil un code datamatrix, vous permettant d'automatiser la prise du numéro via l'application « Applichasse » sans aucun code d'accès ni mot de passe.



Dans les pages centrales du carnet de battue, vous trouverez 2 volets détachables à compléter et à nous retourner **SAUF SI DEJA SAISI EN LIGNE.**

- le 1^{er} avant **le 15 novembre** afin de réaliser un bilan intermédiaire à mi-saison.
- Le 2^{ème} avant **le 10 juin** pour faire le bilan définitif de la saison écoulée.

ECHEANCE EN 2026 : En fin de saison de chasse, penser à :

- Faire le point des animaux restant sur votre territoire.

3. Organisation de la chasse et responsabilités (voir pages 38 et 39 du SDGC 2024-2030).

ORGANISATION DE LA CHASSE

- Territoire dénommé : _____
- Présidée par Monsieur/Madame _____
- Nombre total de chasseurs du territoire de chasse : ____

RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR DE BATTUE

Chaque organisateur de battue assume une responsabilité particulière vis à vis des tiers comme des chasseurs ou traqueurs ou meneurs de chiens au cours d'infractions ou d'incidents relevés. Pour la réalisation de la chasse en battue du grand gibier et du renard, le nombre minimum de participants est fixé à **deux**.

- Etre présent pendant la battue.
- Etre porteur de sa carte d'agrément de directeur de battue datée de moins de 10 ans pour la présenter en cas de contrôle.
- Remplir le carnet correctement et avec précision pour chaque jour de chasse.
- Délivrer les consignes de sécurité et le code de sonnerie.
- Interdiction de donner des consignes de tir pour le sanglier (poids et sexe des animaux)
- Faire signer, pour chaque battue, chaque titulaire d'un permis de chasser validé (attention à vérifier le timbre départemental grand gibier et l'attestation d'assurance) ainsi que tout accompagnateur dont vous acceptez la présence.
- Vérifier que tous les chasseurs et accompagnateurs disposent d'une corne de chasse, indispensable à la chasse en battue et d'un gilet fluo dont le port est obligatoire.
- Signaler les battues à l'aide de panneaux amovibles, positionnés le long des chemins ouverts au public.
- Renvoyer à la FDC16 le feuillet central du ou des carnets de battue ou tout autre système de retour d'information :
 - Au 15 novembre (pour les battues organisées jusqu'au 12 novembre).
 - Et au 10 juin (pour les battues organisées du 13 novembre au 31 mai).

En outre, le directeur de battue veillera à :

- Bien placer les chasseurs.
- Faire décharger les armes lors d'une pause et avant tout déplacement.
- Prendre des mesures pour prévenir les usagers des lieux de chasse.
- N'accepter que des armes et munitions autorisées.
- Eviter tout dépassement du plan de chasse et/ou plan de gestion et/ou erreur de tir.

En cas de dépassement ou erreur de tir, téléphoner au Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au 05.45.39.00.00 ou sd16@ofb.gouv.fr

4. Rappels du SDGC en matière de sécurité (voir pages 31 à 43 du SDGC 2024-2030).

Les mesures de sécurité et les conditions d'exercice de la chasse sont prévues dans les documents de référence suivants :

- Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024-2030 approuvé par arrêté préfectoral le 30 décembre 2024.
- L'arrêté préfectoral n°16-2025-03-26-00003 portant mesures de protection et de sécurité dans l'exercice de la chasse et la destruction d'animaux nuisibles approuvé le 26 mars 2025.

Ces documents sont téléchargeables sur les sites de la préfecture de Charente et de la FDC16.

5. Recherche au sang des animaux blessés

Chaque année de nombreux grands gibiers sont blessés au cours de l'exercice de la chasse et par des véhicules automobiles. Cet état de fait incite à la réflexion et à la prudence, d'autant plus que les animaux tirés dans le cadre du plan de chasse légal, mortellement blessés, sont à comptabiliser dans le quota d'attributions du territoire. La recherche du grand gibier blessé s'impose à tout chasseur responsable.

Aussi, lorsque vous avez blessé un animal ou que vous avez connaissance d'un animal blessé sur votre territoire (L'intervention est gratuite), vous devez :

- Rester calme et surtout éviter d'envoyer des chiens sur la piste de fuite du gibier.
- Ne pas suivre cette piste plus de 100 mètres.
- Marcher à côté de la trace, ne pas piétiner ni éparpiller les indices observés (sang, poils, os...).
- Marquer l'emplacement du gibier au moment du tir (départ de la piste).
- Marquer le lieu du premier indice recueilli.
- Marquer la direction de fuite du gibier (ces marques peuvent être soit des brisées bien visibles, soit des marques sur l'écorce des arbres, du papier ou tout autre objet sautant à l'œil).
- Ensuite, avertir sans délai les conducteurs agréés par l'administration.

NOM Prénom	Commune	Structure	Téléphone fixe	Téléphone portable
AUDOUIN Dominique	St Avit	ARGGB		06.07.51.63.16
BOURDEAU Serge	Pressignac	UNUCR		06.15.05.87.42
JODOR Pascal	Guimps	UNUCR		06.86.92.46.83
LARROUY Cédric	St Martial de Viveyrol (24)	UNUCR		07.85.58.84.21
LE COL François	Fontenille (79)	UNUCR		06.19.44.10.44
LEGER Serge	Brie	UNUCR		06.89.50.37.01
LOUE Didier	Angeac Charente	UNUCR		06.20.20.91.41
RAINAUD Philippe	St Coutant	UNUCR	05.45.31.80.37	06.87.57.34.92
ROUX Yannick	Puy du Lac (17)	UNUCR		06.75.38.52.21
SEDANO Sébastien	Isle d'Espagnac	UNUCR		07.60.54.79.97
SILVAGNI Mickael	Puyréaux	ARGGB		06.64.17.13.13
TONNELIER Alice	Salles de Villefagnan	UNUCR		06.13.82.00.25
VIGNERON Tristan	Châteaubernard	UNUCR		07.60.24.04.03

Dans le cadre d'une recherche fructueuse, la FDC16 s'engage à remplacer les bracelets de cervidés et chevreuil utilisés.

6. Mémento du directeur de battue

Rappels à aborder lors du « rond » avant chaque départ de battue
Etre titulaire et porteur de la carte « Directeur de battue »

Organisation générale

- Accueil des participants : compter le nombre de tireurs.
- Présentation éventuelle d'invité(s) : vérification des documents nécessaires pour participer à la battue.
- Présentation claire du lieu de chasse et de l'enceinte chassée (si possible avec support cartographique).
- Présenter le nombre de lignes de tir et désigner les chefs de ligne en leur indiquant le nombre de tireurs à prendre en charge. Rappel « pas de double ligne ».
- Préciser le positionnement des postés sur le support papier, indiquer tout cas particulier, le chef de ligne rappellera ces points lors de la mise en place.
- Indiquer les voies de circulation par catégories routes départementales, voies communales...
- Définir le type et le nombre de panneaux, préciser les emplacements sous la responsabilité des chefs de ligne concernés (pose et enlèvement).

chasseurs »

- Indiquer les lieux de parking et les matérialiser sur le plan ainsi que le point d'attaque des piqueux.
- Si nécessité de présence physique à proximité de route à risque (sans arme), désigner les personnes. Leur présence, toujours sur le bas-côté permettra la récupération des chiens ou l'indication aux usagers de la traversée imminente d'animaux.
- Rappeler que malgré la signalisation mise en place il faut toujours rester courtois avec les autres usagers de la nature. Possibilité de mettre en place un code (série de coups de cornes bref) répété sur la ligne de tir, informant les participants à la battue, de la traversée d'autres usagers.

Espèces chassées

- Rappeler l'espèce ou les espèces chassée(s) ce jour et les munitions utilisées.
- Rappeler le nombre de bracelets restants afin d'éviter tout dépassement au plan de chasse.
- Préciser « Aucune consigne de tir restrictive » pour le sanglier.
- Rappeler qu'en cas d'utilisation de munition à balle et la chevrotine, la matérialisation du poste de tir et les angles de sécurité de 30° sont obligatoires.
- Préciser si le tir du renard est autorisé dans le cadre d'une battue sanglier et/ou cervidés.

Ensuite, lire attentivement les consignes de sécurité aux chasseurs**7. Consignes de sécurité à respecter pour tous les chasseurs****Rappel d'ordre général (voir pages 40 et 41 du SDGC 2024-2030).**

- Tir à balle ou à l'arc obligatoire pour les espèces suivantes : cerf, daim et mouflon.
- Pour le sanglier : tir à balle ou à l'arc ou chevrotine (**voir page 42 du SDGC 2024-2030**).
- Pour le chevreuil :
 - Tir à balle autorisé en tout lieu.
 - Tir à plombs autorisés (diamètre compris entre 3.5 mm et 4 mm ; n°1, 2 et 3 de la série de Paris) en dehors des zones humides.
 - En zone humide, tir à grenaille sans plomb d'un diamètre compris entre 4 mm et 4.5 mm (grenaille d'acier : 4 mm, 4.25 mm, 4.5 mm de diamètre et autre grenaille sans plomb : 3.75 mm et 4 mm de diamètre).

Tout chasseur participant à une battue doit être porteur :

- De son titre permanent du permis de chasser.
- De sa validation annuelle du permis de chasser.
- D'une assurance chasse « responsabilité civile » individuelle.
- D'un gilet ou d'une veste fluo orange (ou jaune par défaut).
- D'une corne de chasse (ou pibole) et respecter les codes de sonnerie.

Au poste, il faut...

- Rejoindre son poste en silence avec l'arme déchargée et sécurisée visuellement.
- Etre aux ordres du directeur de battue et de son chef de ligne.
- Prendre en compte son environnement et se signaler à ses voisins.
- Matérialiser son poste et ses angles de sécurité de 30° à l'aide de jalons (ou de marques identifiables) dans le cas de tir à balle.
- Attendre le signal de début de traque, dès lors aucun déplacement n'est autorisé, dans le cas de tir à balle.
- Vérifier que les canons ne soient pas obstrués avant d'approvisionner et charger son arme, face à la zone de tir.
- Toujours fermer son arme canon vers le sol face à la zone de tir.
- Avant de tirer : Vérifier sa zone de tir et Identifier formellement le gibier.
- Tirer uniquement les animaux sortants en respectant l'angle de sécurité de 30°.
- Réaliser des tirs fichants à courte distance.
- Respecter les sonneries et les répéter si nécessaire.
- Décharger son arme dès le signal de fin de traque, face à la zone de tir.

chasseurs »

- Signaler la fin de battue à ses voisins avant tout déplacement.
- Nettoyer le terrain : récupérer les étuis vides et les jalons (ou autres marques).
- Contrôler chaque tir et en rendre compte à son chef de ligne.
- Interdiction de tirer dans la traque avec une arme à feu.
- Interdiction d'épauler et viser dans la traque et dans l'angle des 30°.
- Interdiction de quitter son poste avant le signal de fin de battue, dans le cas de tir à balle.
- Interdiction de viser un animal que l'on n'a pas l'intention de tirer.
- Interdiction de viser ou de manipuler en direction de quelqu'un ou de quelque chose.
- Interdiction de « balayer » la ligne des tireurs avec son arme.
- Interdiction de tenir son arme à l'horizontale.
- Ne jamais poser une arme chargée.
- Ne jamais maintenir le doigt sur la queue de détente.
- Ne jamais utiliser le « stecher » ou « double détente » en battue.
- Ne jamais tirer au-delà de ses voisins.
- Ne jamais tirer vers une habitation ou une voie ouverte à la circulation.

Appuyer sur la queue de détente n'est pas un geste anodin...

The advertisement features a red background with the text "Armurier diplômé" in large white letters. Surrounding this text are logos for various brands: HAWKE, BERETTA, Benelli, SÜHLBERG, GARMIN, Sabatti, BROWNING, Aimpoint, SOMLYS, SWAROVSKI, and Stable Sticks. There are also icons for "Atelier de Réparation" (a wrench and screwdriver) and "Montage & Réglage Optiques" (a target with a rifle). At the bottom, there is a black section with white text and logos.

Armurier diplômé

FREDS LOISIRS
113 rue du G^l Leclerc
16160 GOND-PONTOUVRE
09 82 24 48 09
fredsloisirs@bbox.fr
www.pisteurs.fr

PISTEURS
CHASSE · TIR · NATURE

1^{ER} RÉSEAU FRANÇAIS D'INDÉPENDANTS CHASSE, TIR & NATURE

Pour plus de conseils,
je choisis *mon* armurier

Feuille de battue n°1

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*). Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + __ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°2

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + ____ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°3

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°4

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec _____ chasseurs + ____ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue **Signature obligatoire**

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°5

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + __ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°6

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + __ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°7

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le ___/___/20___ à ___h___ avec _____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°8

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + __ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°9

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + ____ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevroline utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°10

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + __ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

■ NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°11

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ___ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°12

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°13

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec _____ chasseurs + __ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevroline utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°14

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + __ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°15

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec _____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevroline utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°16

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ___ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°17

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le ___/___/20___ à ___h___ avec _____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°18

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + __ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°19

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + __ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ____/____/____

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ____h____

Heure de fin de la chasse : ____h____

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°20

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + __ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

■

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°21

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h__

Heure de fin de la chasse : ___h__

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°22

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h__

Heure de fin de la chasse : ___h__

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevroline utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°23

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + ____ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°24

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le ___/___/20___ à ___h___ avec ___ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h__

Heure de fin de la chasse : ___h__

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°25

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°26

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec _____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°27

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

▪

NOM : _____ Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Après la chasse

- Après le prélèvement, le gibier doit toujours être manipulé avec précaution et un maximum d'hygiène. Exemple : un animal mal transporté pourra être souillé par ses plaies et collecter les bactéries au sol en abondance.
- Eviscérer le gibier le plus rapidement possible : le faire impérativement dans les 3 heures qui suivent son prélèvement sinon contamination de la carcasse par les bactéries produites par la fermentation des aliments dans la panse ou l'estomac. Le phénomène est d'autant plus rapide et important lorsque la température ambiante est élevée.
- Pour dépouiller, éviscérer :
 - Toujours porter des gants en latex, avoir du matériel propre (couteau, scie).
 - Avoir de l'eau propre pour le lavage des mains et du matériel.
 - Avoir du papier jetable pour s'essuyer les mains et le(s) couteau(x), scie..., la carcasse.
 - Prévoir des sacs en plastique alimentaire pour mettre cœur, foie, rognons et venaison
 - Privilégier la scie au « fendoir ou la feuille » : risques de blessure avec les éclats d'os.
 - Ne jamais percer un kyste, un abcès, une boule au risque de contaminer toute la carcasse. Il vaut mieux enlever la partie atteinte (membre ou organe).
- Mettre la venaison (carcasse ou morceaux) en chambre froide, au réfrigérateur à une température inférieure ou égale à 7°C. Attention les carcasses doivent être fendues de haut en bas (fente abdominale et sternale) pour une bonne ventilation



Rue Louis Bréguet – Zone du Fief du Roy
16100 CHÂTEAUBERNARD

05.45.36.21.82 / 06.70.62.13.11

sdcchassepeche@gmail.com

Examen initial obligatoire, dans quel cas ?

- La cession directe par le chasseur au commerce de détail local.
- Le repas de chasse et d'associations.
- La cession à l'atelier de traitement (sauf si aucune personne formée n'est disponible : alors acheminement de l'ensemble des abats rouges avec la carcasse jusqu'à l'atelier de traitement).

Zone SYLVATUB

Une réglementation particulière est mise en place dans la zone à risque vis-à-vis de la tuberculose bovine. Vous pouvez retrouver l'arrêté préfectoral spécifique. Dans la zone à risque SYLVATUB, examen initial obligatoire pour tous les chevreuils, cerfs, sangliers prélevés à la chasse, quelle que soit leur destination y compris la consommation dans un cadre strictement familial. La zone à risque peut évoluer en fonction du contexte épidémiologique.

Toute lésion suspecte de tuberculose devra être déclarée, soit à la FDC16, soit au service départemental de l'OFB ou à la DDCSPP16.

Référents SYLVATUB au sein de la FDC16 :

NOM Prénom	Téléphone portable
GERVAIS Philippe	06.12.42.64.10
GUILLEMET Cécile	06.29.54.20.72
LALIEVE Didier	07.86.44.20.24
PAPILLAUD Franck	06.03.80.43.17
SALLET Jérémie	07.77.08.45.96



L'examen initial est recommandé en cas de cession directe au consommateur final et l'autoconsommation.

Pour le sanglier : analyse Trichine obligatoire dans le cadre des repas de chasse et d'associations, au commerce de détail et atelier de traitement.

A TEL' ARM
MOREAU Benoît

Armurier professionnel diplômé
 de l'école de Saint-Etienne depuis 1992

Réparation, restauration, bronzage, monture sur bois,
 pose et réglages optiques, vente...

 

34 rue Grande - 16230 MANSLE - 05 45 93 26 70
 RCS 877571117

